

Projet d'établissement

Établissement public Campus Condorcet
2023-2028

Document présenté au Conseil d'administration de l'établissement public le 4 juillet 2023



L'établissement public Campus Condorcet (EPCC), établissement public national de coopération à caractère administratif, rassemble, sur deux sites à Aubervilliers et Porte de La Chapelle à Paris, tout ou partie des activités de onze établissements : cinq universités – l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, l'Université Paris-Nanterre et l'Université Sorbonne Paris Nord –, deux écoles de l'Université Paris Sciences & Lettres (PSL) – l'École nationale des chartes (ENC) et l'École pratique des hautes études (EPHE) –, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) –, deux organismes nationaux de recherche – le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national d'études démographiques (INED) –, ainsi qu'une fondation reconnue d'utilité publique – la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH).

Le Campus Condorcet réunit aujourd'hui en Île-de-France **le plus grand nombre d'équipes, de programmes et réseaux dans le champ des sciences humaines et sociales** (SHS). Sur les 331 équipes de recherche en SHS présentes dans la région francilienne (source : Alliance Athéna, *Base Index des SHS*, 2022), 82 sont hébergées sur le campus. Un quart des équipes de recherche en SHS d'Île-de-France se concentrent donc dans les bâtiments exploités par le Campus Condorcet, autour de l'Humathèque (ex-Grand équipement documentaire). 36 projets et structures de recherche sont également accueillis, tels que des groupements d'intérêt scientifique (GIS), des LabEx (TEPSIS, H2H, DynamiTe, IPOP), deux écoles universitaires de recherche (HED et GSST), un institut de convergence (IC Migrations), etc. Cet ensemble est à l'origine, en 2022, de plus de trois cents événements scientifiques, dont certains de portée internationale. La formation par la recherche est également au cœur du projet Condorcet : 5 000 doctorants sont affiliés aux unités de recherche du campus et les enseignements de Master de plusieurs établissements s'y déroulent quotidiennement.

Le campus s'inscrit dans un environnement intellectuel, culturel, économique et social riche : Maison des sciences de l'Homme-Paris Nord (MSH-Paris Nord) ; pôle archéologique de la Ville de Paris ; centres d'archives (Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, des Affaires étrangères à La Courneuve, de la Préfecture de police au Pré-Saint-Gervais, de la Cité de l'architecture) ; équipements et projets culturels (Théâtre de la commune d'Aubervilliers, Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, POUISH, Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma L'Écran à Saint-Denis, CENTQUATRE-PARIS, etc.) ; équipements sportifs (Stade de France, Adidas Arena, Centre aquatique olympique, etc.) ; tissu d'entreprises (ICADE, Solvay, 19M, Equinix, etc.) ; développement urbain du quartier du Landy ; etc.

Les missions conférées à l'EPCC sont définies par le Code de la recherche, aux articles L345-1 à L345-7. Sa première mission est de « coordonne[r] la programmation et la réalisation du campus. Il réalise des acquisitions et opérations foncières et immobilières. Il assure pour le compte de l'État, dans le respect des règles de la commande publique, la conception et la réalisation de constructions et d'équipements nécessaires à l'exercice de ses missions. Il assure l'exploitation, la gestion, la promotion et la valorisation du Campus Condorcet. » (art. L345-1, al. 3). Il a également pour objectif de,

- « 1° Collecter, enrichir, valoriser, mettre à disposition et conserver des ressources documentaires ;
- 2° Soutenir et faciliter les activités de recherche et de formation de ses membres, notamment à l'échelle européenne et internationale ; soutenir et faciliter d'autres activités de recherche et de formation ;
- 3° Soutenir et faciliter l'innovation, notamment numérique, et la valorisation de la recherche ;

- 4° Contribuer à la diffusion des savoirs et de la culture scientifique ;
- 5° Soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus ;
- 6° Coordonner, avec tout ou partie des établissements et organismes membres, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation, notamment de programmes favorisant l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres domaines scientifiques ;
- 7° Assurer la mise en œuvre d'activités et de projets qui lui sont confiés par tout ou partie de ses membres, notamment en matière scientifique. »
(art. L345-2)

L'article 345-6 du Code de la recherche dispose que l'EPCC établit, à cette fin, un projet d'établissement et signe avec l'État un contrat pluriannuel. Conformément à ses missions, durant la période couverte par ce projet, l'EPCC conduira les opérations immobilières relatives au campus, se positionnera comme établissement en appui à tous ses membres et ses utilisateurs, coordonnera, le cas échéant, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche, de formation et d'innovation, notamment ceux favorisant l'interdisciplinarité entre les SHS et les autres domaines scientifiques.

Le projet d'établissement pour la période 2023-2028 s'inscrit de ce point de vue dans un triple contexte.

Le premier contexte est la finalisation de la première phase, avec la livraison du site La Chapelle en 2025, et **la conduite de la deuxième phase de construction** du campus, laquelle doit se concrétiser, conformément aux arbitrages ministériels de décembre 2022, par l'implantation sur le campus des sièges de l'EPHE (2028) et de l'EHESS (2030), ainsi que celui de la FMSH. L'EPCC, en tant que maître d'ouvrage (article L345-1 du code de la recherche), pilotera, en concertation étroite avec les utilisateurs finaux, les opérations dans leurs différentes phases (programmations, chantiers, livraisons). Il en rendra compte annuellement auprès de l'État par la tenue d'un comité inter-administratif de suivi global (CISG).

Le second contexte est le déploiement des services de l'Humathèque qui a vocation à constituer une des infrastructures d'envergure nationale. La période du projet verra un accroissement du nombre des entrées, des prêts et de l'offre de formation aux usagers. L'Humathèque a, plus spécifiquement, vocation à constituer une infrastructure d'appui à la recherche documentaire, **un lieu d'innovation dans le domaine des humanités numériques**, avec une spécialisation particulière sur le traitement numérique des archives scientifiques. La cible du million d'ouvrages mis à disposition des lecteurs est inscrite comme un chantier à part entière du projet.

Enfin, troisième contexte, la période du projet sera celle du positionnement du Campus Condorcet, en articulation avec les stratégies des établissements membres, comme **un acteur dans la valorisation des sciences humaines et sociales** en France, en Europe et à l'international, dans la diffusion de la culture scientifique auprès de tous les publics et dans la promotion de l'interdisciplinarité, entre les SHS et avec les autres sciences.

Ce projet d'établissement énumère des chantiers cohérents avec les missions de l'EPCC. Ces chantiers prolongent, complètent et accompagnent les actions ou les collaborations entre et avec tout ou partie des membres. Elles ont été pensées pour être réalisables soit sur la base de la dotation d'État de l'EPCC (emplois, IDNC et subventions), soit par des crédits issus de

la contractualisation avec l'État (cf. annexe financière). Elles témoignent de l'adhésion des établissements membres à trois ambitions communes : construire et faire campus (1.), appuyer et animer un espace de coopération entre les membres (2.) et positionner le campus comme un lieu attractif à l'échelon national et international au service de la recherche en SHS (3.). Dans ces ambitions, une attention constante est portée à l'ancrage territorial à plusieurs échelles (Plaine Commune, Grand Paris et Région) et à la constitution d'un **réseau de partenaires institutionnels et socio-économiques** en soutien au déploiement de la culture scientifique dans les écosystèmes. À des fins de lisibilité et conformément aux textes qui régissent l'établissement, les différentes actions partenariales et territoriales qui innervent le projet d'établissement feront ultérieurement l'objet d'un volet spécifique.

Sommaire

1. Construire et faire campus	6
Axe préliminaire – Des opérations immobilières maîtrisées pour un campus soutenable	6
Chantier 1.0.1 Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières de la phase 2	7
L'opération EPHE	7
L'opération EHESS/FMSH	8
Les équipements sportifs et le café-librairie	8
Chantier 1.0.2 Garantir la soutenabilité financière des différentes missions du Campus Condorcet	8
Le financement de la deuxième phase des opérations immobilières	9
La refonte du modèle contributif des établissements membres : d'une logique de cotisations multiples à une logique de redevances centrées sur les services	9
Axe 1.1 – Une offre complète de services adaptée aux différents usages du campus	9
Chantier 1.1.1 Structurer et diffuser une offre de services adaptée à la pluralité des publics	10
Élaborer un catalogue de l'offre de services	10
Définir des prestations événementielles clé en main	10
Sécuriser l'offre numérique de services par le perfectionnement du plan de reprise et de continuité des activités	10
Chantier 1.1.2 Achever le déploiement des services de l'Humathèque, et notamment le rééquipement de ses collections	11
Rééquiper le million d'ouvrages de l'Humathèque	11
Faciliter l'accès aux ressources documentaires et archivistiques	12
Développer les dispositifs d'accompagnement et de valorisation de la recherche documentaire	12
Collecter et valoriser les archives des équipes de recherche et des établissements dépositaires	12
Axe 1.2 – Un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires	13
Chantier 1.2.1 Garantir l'équilibre entre les différents publics qui partagent le campus	13
Aménager avec les résidents des espaces de vie collective	13
Déployer une signalétique efficace sur le campus	13
Définir avec les membres un schéma de la restauration sur le campus	14
Renforcer la participation des étudiants au fonctionnement du Campus	14
Chantier 1.2.2 Contribuer à la vie associative, culturelle et sportive sur le campus en lien avec les territoires	14
Porter un projet associatif et culturel territorial	15
Ouvrir un pôle socio-médical pour les étudiants, les membres et les riverains	15

Proposer des équipements sportifs adaptés au territoire	15
Soutenir les initiatives portées par les membres et les résidents contre les violences sexistes et sexuelles	16
Axe 1.3 – Une communauté engagée dans la transition socio-écologique	16
Chantier 1.3.1 Optimiser l'utilisation des espaces pour anticiper les futurs usages du campus	16
Accroître le taux d'occupation des postes de travail	17
Perfectionner le modèle de réservation des espaces partagés	17
Développer un espace de coworking	17
Chantier 1.3.2 Réduire l'impact carbone et environnemental de la communauté Condorcet	17
Établir le bilan carbone du Campus Condorcet	18
Renforcer le dispositif de sobriété dans l'exploitation du campus	18
Réduire l'impact environnemental des outils et services numériques proposés par le Campus Condorcet	18
Végétaliser le campus et le cours des Humanités	19
Co-élaborer un cahier des charges du « Campus vert et responsable »	19
Soutenir les initiatives écologiques par des appels à projets	19
Obtenir le label « DD&RS »	19
2. Appuyer et animer les coopérations entre les membres	20
Axe 2.1 – Une coordination au service des acteurs scientifiques du campus	20
Chantier 2.1.1 Valoriser les pôles d'expertises scientifiques du campus	21
Chantier 2.1.2 Accompagner des projets interdisciplinaires portés par tout ou partie des membres	21
Soutenir des projets interdisciplinaires et inter-établissements	21
Appuyer des masters autour des domaines d'excellence	21
Accompagner les collaborations entre les sciences humaines et sociales et les autres sciences	22
Axe 2.2 – Une ambition pour l'édition scientifique et la documentation en SHS	22
Chantier 2.2.1 Soutenir les services éditoriaux présents sur le campus	23
Promouvoir les éditions scientifiques en SHS en renforçant le salon du livre des Humanités	23
Ouvrir un lieu de diffusion pour les éditions des membres	23
Mutualiser certaines fonctions pour les différentes éditions des membres	23
Chantier 2.2.2 Accompagner les équipes de recherche dans l'écosystème des humanités numériques et de la science ouverte	24
Développer les services d'accompagnement à la science ouverte et aux données de la recherche	24
Soutenir les initiatives des membres et des équipes de recherche autour de la science ouverte	24
Faire de l'Humathèque une bibliothèque-laboratoire en proposant un service « Open BAR » (Bibliothèque, Archives, Recherche)	25
Axe 2.3 – Un support du dialogue entre les expertises scientifiques du campus et la société	25
Chantier 2.3.1 Participer à la médiation entre les savoirs SHS et les citoyens	26
Chantier 2.3.2 Soutenir la recherche-crédation en sciences humaines et sociales	26
Chantier 2.3.3 Favoriser le transfert de l'expertise SHS vers le monde socio-économique	26
Ouvrir un espace pour la diversification des débouchés professionnels des docteurs en SHS	27
3. Positionner Condorcet comme un campus au service des SHS	28
Axe 3.1 – Un campus au service de toutes les sciences humaines et sociales	28
Chantier 3.1.1 Porter une politique documentaire d'excellence accessible à tous les publics académiques	29
Définir une politique d'acquisition documentaire sur les domaines d'excellence du campus	29
Améliorer la visibilité extérieure des ressources documentaires et archivistiques	29
« Transcrire » au format numérique les fonds d'archives pour les rendre accessibles à distance	30
Chantier 3.1.2 Créer les conditions d'accueil de projets, outils et infrastructures de recherche, notamment dans le domaine des humanités numériques	30

Axe 3.2 – Un lieu de rayonnement national et international des SHS	31
Chantier 3.2.1 Accroître l’impact de la recherche en SHS par des événements fédérateurs	31
Organiser un festival, « Le Printemps des Humanités »	31
Chantier 3.2.2 Structurer collectivement un <i>hub</i> des relations et des mobilités internationales	32
Proposer un cadre d’accueil des chercheurs internationaux	32
Porter un projet <i>cofund</i> Marie Curie (sous réserve)	32
Accompagner les projets d’expérimentation de jumelage européen d’unités de recherche	33
Axe 3.3 – Un réseau national et international des acteurs des SHS	33
Chantier 3.3.1 Être un espace de dialogue des sciences humaines et sociales à l’échelle nationale et internationale	33
Chantier 3.3.2 Accompagner le projet d’une Université en exil (UXIL)	34
Accompagner l’intégration des chercheurs entravés dans l’offre de formation des établissements membres	34
Créer un espace de réflexion sur les enjeux de la liberté académique	34



Construire et faire campus

La construction du campus est la première mission de l'EPCC. Une première phase, en cours d'achèvement, a été consacrée à la réalisation des premières opérations immobilières des sites d'Aubervilliers et de La Chapelle. Pour le site albertvillarien, les onze bâtiments prévus ont été livrés entre 2019 et 2021. Il s'agit de l'Humathèque, du Centre des colloques, du premier bâtiment de l'EHESS, des bâtiments Recherche Nord et Sud, du siège de l'INED, de l'Hôtel à projets-siège de l'EPCC, de la maison des chercheurs (résidence hôtelière), de l'Espace associatif et culturel (EAC) et de deux résidences étudiantes (Alpha et Oméga). Pour le site parisien, le bâtiment sera livré en 2025. **Une seconde phase, actuellement en cours de programmation, comprend la construction de deux nouveaux bâtiments à Aubervilliers : un premier bâtiment pour l'EPHE et des salles d'enseignement mutualisées en 2028, le siège de la FMSH et le second bâtiment de l'EHESS. (Axe préliminaire).**

Depuis la livraison des bâtiments et particulièrement depuis la rentrée 2022 et la fin de la pandémie, une vie de campus s'est développée entre les communautés des différents établissements membres. Les premières années d'exploitation du campus ont montré la diversité des publics accueillis (académiques, doctorants, masterants, personnels administratifs, de documentation et d'appui à la recherche), des types d'utilisation (résidents, lecteurs, invités, etc.) et des besoins (espaces de séminaires et de colloques, salles d'enseignements, services numériques, documentation spécialisée, archives, valorisation scientifique, espaces de convivialité et d'échanges, etc.). Après avoir connu des mois de fréquentation basse du fait notamment de la crise sanitaire, mais aussi d'une appropriation progressive des lieux, le campus est aujourd'hui pleinement un campus de recherche et d'enseignement. Des difficultés d'exploitation demeurent par ailleurs en lien avec la mise en route technique des bâtiments, une signalétique peu claire et une évolution des usages avec l'arrivée en plus grand nombre des étudiants en 2022. La prise en compte de ces évolutions positives et l'anticipation des futurs besoins constitue donc un enjeu central. Cette vision à moyen terme suppose de développer, dès à présent, une offre lisible de services adaptée aux différents usages du campus (**Axe 1.1**). L'EPCC devra également poursuivre le travail pour soutenir le développement d'un campus dynamique, attractif et ouvert sur ses territoires (**Axe 1.2**). L'EPCC, en tant qu'acteur public opérateur de campus, porte des responsabilités particulières par rapport aux enjeux climatiques et s'engagera, à ce titre, pleinement dans la transition socio-écologique (**Axe 1.3**).

Axe préliminaire

Des opérations immobilières maîtrisées pour un campus soutenable

La mission immobilière du Campus Condorcet, dont la première phase se clôturera par la livraison du site La Chapelle en 2025, se poursuivra dans le cadre d'une nouvelle phase

d'opérations. La maîtrise d'ouvrage qu'assurera l'EPCC (**chantier 1.0.1**) requiert toutefois une maîtrise du financement des opérations immobilières pour en assurer le succès et la soutenabilité économique de l'établissement au service de ses missions (**chantier 1.0.2**). L'articulation, entre financements annuels et pluriannuels, entre la prestation de services et la maîtrise d'ouvrage, est la condition essentielle à la stabilité financière de l'établissement, au déploiement de toutes ses activités et à sa capacité à accompagner les sciences humaines et sociales.

Chantier 1.0.1 | Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières de la phase 2

Conformément au programme initial du site d'Aubervilliers, le Campus Condorcet assurera la construction du bâtiment devant accueillir l'EPHE, avec son siège, certains de ses instituts et unités de recherche, des salles d'enseignements et des locaux mutualisés à l'échelle du campus, ainsi que la construction du deuxième bâtiment de l'EHESS, afin d'accueillir son siège, des espaces d'enseignement et de recherche et des locaux nécessaires à l'hébergement des activités de la FMSH. Ces opérations seront livrées en 2028, pour l'EPHE, et en 2030, pour l'EHESS et la FMSH. Dans cette deuxième phase, l'EPCC construira des opérations complémentaires, et notamment des équipements sportifs et un café-librairie. Pour prendre en compte l'expérience déjà acquise par les utilisateurs premiers du campus, l'EPCC sera en tant que maître d'ouvrage particulièrement vigilant sur la qualité des constructions, leur conformité aux attentes des usagers (avec notamment une simplicité d'usage), mais aussi aux espaces partagés qui permettent la rencontre et l'échanges intellectuel ou convivial en articulant les besoins et contraintes aussi bien des activités scientifiques que des études et de la vie de campus, pour les agents, les étudiants et les visiteurs. C'est particulièrement dans les phases amont des opérations (programmation bâimentaire) que cette vigilance sera portée.

L'opération EPHE

L'opération relative à l'EPHE a fait l'objet d'un dossier d'expertise validé par l'État en 2019. Le bâtiment représentera près de 8 000m² de surface plancher avec une capacité d'accueil de 1 600 personnes (personnels et étudiants). L'implantation de ce bâtiment, décidée par l'État en décembre 2022, se fera sur l'îlot 1 du site d'Aubervilliers, situé au nord du campus. Le montant dernièrement actualisé de l'opération est estimé à 36,5 millions d'euros (hors frais de dépollution et de traitement des sols, de déménagement et de mobiliers), réalisée en loi MOP, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCC. Le concours de maîtrise d'œuvre a été publié en avril 2023. La livraison du bâtiment est prévue pour le début de l'année 2028. Cette livraison permettra à l'EPHE de réunir ses chercheurs, ses étudiants et ses personnels administratifs et techniques, ainsi que ses fonds documentaires, actuellement dispersés dans plusieurs locaux à Paris (à l'exception des implantations de l'EPHE à l'INHA, à la Maison de l'Asie, à la Sorbonne et de ses laboratoires en province et dans le Pacifique). Par ailleurs, les espaces mutualisés à l'échelle du campus (des salles de séminaires, un auditorium et une salle polyvalente), construits au sein du bâtiment de l'EPHE, permettront de répondre à un besoin actuel et futur en espaces d'enseignement sur le campus. Le déménagement de l'EPHE conduira à la libération de 1 673m² à la rue Ferrus (actuel siège), de 531m² au boulevard Raspail et d'environ 500m² dans le bâtiment recherche Nord du campus (occupés par le laboratoire CHArt et par l'IREL).

L'opération EHESS/FMSH

Le déménagement complet de l'EHESS et de la FMSH sur le campus doit permettre de libérer la totalité de l'immeuble situé au 54, boulevard Raspail à Paris, qui pourra alors être valorisé par l'État. Le recueil des besoins auprès de l'EHESS, de la FMSH et de l'EPCC a conduit à établir un besoin d'environ 22 500m² de surface de plancher, en tenant compte des hypothèses de mutualisation au sein du bâtiment et avec les espaces déjà construits à Condorcet. En décembre 2022, l'État a arbitré l'implantation du bâtiment sur l'îlot 4 du campus, à proximité directe du premier bâtiment de l'EHESS. À la suite des études de faisabilité et de préprogramme initiées au printemps 2023, seront constitués les dossiers d'expertise, de labellisation et d'évaluation socio-économique, ainsi que les études de programmation. L'EPCC sera le maître d'ouvrage de l'opération. À la livraison, en 2030, les surfaces libérées par l'EHESS et la FMSH représenteront un minimum de 17 625m² de surface plancher. Des sites parisiens secondaires seront également libérés.

Les équipements sportifs et le café-librairie

La phase 2 doit aussi permettre de doter le campus des aménités prévues dès l'origine et très attendues par les résidents. Une première opération, inscrite au cœur du chantier 1.2.2, devra conduire à la relocalisation, au nord de la résidence Oméga, des équipements sportifs actuellement installés au futur emplacement du bâtiment de l'EPHE. Une seconde opération, associée au chantier 2.2.1, permettra d'aménager les espaces de 450m² livrés nus au rez-de-chaussée de l'Humathèque, conçus pour accueillir un café et une librairie. Début 2022, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'identifier un preneur pour chacun de ces espaces de l'Humathèque, charge à eux de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires et d'assurer ensuite l'exploitation du local commercial. Cette procédure est restée sans suite, du fait des coûts de travaux trop importants à prendre en charge par le futur gestionnaire au regard du régime juridique d'autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable. Dans ce contexte, le Campus Condorcet prendra en charge l'aménagement de ces locaux. En 2024, un programme définira les besoins opérationnels du café et de la librairie. Il permettra de déterminer précisément les travaux à réaliser. Sur la base du programme et des études de conception, une procédure de mise en concurrence pour la gestion de ces espaces sera lancée. Les travaux débuteront en 2025 pour permettre, dès 2026, l'installation du ou des futurs exploitants. La réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à 900 000€ hors taxes, devra, en outre, être supervisée par un responsable d'opération.

Chantier 1.0.2 | Garantir la soutenabilité financière des différentes missions du Campus Condorcet

Le budget de l'établissement public Campus Condorcet repose sur quatre sources principales : les crédits d'État (à hauteur de 70% des recettes de l'établissement en 2022, dont 16% au titre de la subvention pour charge de service public et 50% au titre des intérêts de la dotation non consommable – ou IDNC) ; les contributions des membres (à hauteur de 23 %, dont 4% au titre du règlement intérieur, 2% au titre du protocole vie de campus, 14% au titre des conventions d'occupation et 2% au titre des acquisitions documentaires) ; le financement des collectivités territoriales (6% au titre des opérations immobilières) ; et les recettes relevant de partenariats (1%). La dotation non consommable, affectée à l'EPCC en 2016 pour une durée de trente ans, est d'un montant de 450 millions d'euros. Le budget de l'EPCC porte deux enjeux majeurs pour les années à venir : la juste mobilisation en pluriannualité des IDNC pour

Soutenir les initiatives portées par les membres et les résidents contre les violences sexistes et sexuelles

L'ensemble des membres se sont engagés dans l'organisation d'actions de sensibilisation et de prévention des violences sexistes et sexuelles. Une initiative majeure s'est tenue sur le campus en octobre 2022. Le Campus Condorcet poursuivra de soutenir les initiatives sur ces enjeux, dans une logique de facilitation des coopérations.

Axe 1.3

Une communauté engagée dans la transition socio-écologique

Les objectifs de neutralité carbone fixés par les pouvoirs publics supposent une mobilisation des tous les acteurs, et en particulier des acteurs publics. L'EPCC s'engagera dans **la transition socio-écologique** pour répondre à cet enjeu. Dans le spectre des compétences du Campus Condorcet, l'optimisation des espaces du campus constitue un des principaux leviers (**Chantier 1.3.1**). **La sous-utilisation de certains espaces dédiés produit des surcoûts énergétiques, qui participent à freiner l'atteinte des objectifs climatiques.** L'action de l'EPCC ne se réduira toutefois pas à ce seul levier. Le Campus Condorcet réduira également son propre impact carbone et environnemental (**Chantier 1.3.2**), notamment en perfectionnant les modalités d'exploitation des bâtiments, conformément à la trajectoire définie par la circulaire du 25 juillet 2022, dite « tertiaire de l'État », relative à **la sobriété énergétique** et à l'exemplarité des administrations.

Chantier 1.3.1 | Optimiser l'utilisation des espaces pour anticiper les futurs usages du campus

À la fin de l'année 2023, l'EPCC aura élaboré son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce document-cadre est un outil pour garantir l'équilibre spatial entre les différents utilisateurs du campus et pour anticiper les futurs besoins. Ce schéma, qui sera régulièrement actualisé, met en évidence la nécessaire optimisation dans l'usage de certains espaces. La consommation énergétique qui en résulte, pour des raisons de conservation bâtementaire, constitue un coût, tant environnemental que financier, qui pèse sur la communauté Condorcet. L'enjeu est alors d'augmenter la présence sur le site, soit par les équipes déjà présentes, soit par l'hébergement ponctuel ou plus durable de nouvelles équipes. **L'efficacité énergétique des bâtiments du campus** est un véritable levier pour réduire l'empreinte environnementale de la recherche francilienne en SHS. Cette ambition suppose alors d'accroître le taux d'occupation des postes de travail et de perfectionner le modèle de réservation des espaces partagés, afin d'en maximiser l'utilisation. Le restaurant universitaire doit également pouvoir changer de fonction en dehors des périodes de restauration. Le Campus Condorcet, en concertation avec le CROUS de Paris, proposera de transformer les superficies disponibles

brise-vues et de stores automatiques, ces bâtiments permettent **une consommation raisonnée des énergies** liées au chauffage et à la climatisation. L'Humathèque est, par sa conception bioclimatique, le premier centre de documentation et d'archivage, à l'échelle nationale, à s'être dispensé d'un système de climatisation. **Ces conditions particulièrement favorables doivent permettre à la communauté Condorcet de s'engager encore plus intensivement dans la réduction de la consommation des ressources naturelles.** Pour engager cette transformation, l'EPCC établira le bilan carbone du campus pour définir les axes d'amélioration du dispositif de sobriété, tant dans l'exploitation quotidienne du campus que dans l'usage des outils numériques. Le Campus Condorcet accompagnera également les publics dans la transition socio-écologique. Pour ce faire, un cahier des charges du « Campus vert et responsable » sera co-élaboré avec les représentants des résidents et des appels à projets seront formalisés pour **soutenir les initiatives écologiques sur le campus**. Dans une logique de démarche qualité, l'EPCC déposera sa candidature, au terme de ces premières actions, pour obtenir le label « Développement Durable & Responsabilité Sociétale ».

Établir le bilan carbone du Campus Condorcet

Le bilan carbone du campus permettra d'élaborer **le diagnostic environnemental du campus**. Réalisé par un cabinet d'expertise, ce diagnostic constituera un document-cadre pour élaborer un plan d'action de réduction de l'empreinte écologique du site Condorcet d'ici à 2028. Il sera annexé au SPSI, lors de sa révision.

Renforcer le dispositif de sobriété dans l'exploitation du campus

Sans attendre les résultats du bilan carbone, le Campus Condorcet accentuera son dispositif de sobriété dans l'exploitation quotidienne sur des actions déjà identifiées. Pour améliorer le recyclage des déchets, les poubelles des quatre bacs seront généralisées sur l'ensemble du campus dès 2024. Ce dispositif, qui suppose une modification du contrat de partenariat pour la collecte et le traitement de ces déchets, participera à l'économie circulaire. Dès 2025, la consommation d'eau potable utilisée sera réduite, pour le nettoyage des sols, grâce à **la récupération des eaux de pluie** stockées dans un réservoir situé sous l'Humathèque, dont l'aménagement du réseau est estimé à 25 000€. Par ailleurs, l'EPCC augmentera, à compter de 2027, la surface de capteurs solaires à fluide caloporteur, afin accroître sa capacité à préchauffer l'eau sanitaire et ainsi **réduire la dépendance du campus aux énergies fossiles**.

Réduire l'impact environnemental des outils et services numériques proposés par le Campus Condorcet

Le Campus Condorcet, par ses services proposés aux usagers et par son engagement dans les humanités numériques, est fortement impliqué dans la digitalisation des activités scientifiques. Le numérique peut toutefois constituer une source de surconsommation des ressources naturelles, si sa pratique n'est pas raisonnée. La sobriété numérique requiert que la conception des outils soit durable et qu'ils présentent une performance énergétique satisfaisante. Si l'impact environnemental du numérique est très largement délocalisé (importation des produits, externalisation des centres de données, etc.), il est possible de sensibiliser les publics aux **pratiques numériques écologiquement vertueuses**. L'EPCC organisera ainsi des ateliers de formation à la sobriété numérique et d'évaluation du bilan carbone individuel liés aux usages numériques. Le Campus Condorcet proposera, en outre,

une feuille de route du numérique bas carbone pour pleinement inscrire la communauté Condorcet dans une démarche *Green IT*.

Végétaliser le campus et le cours des Humanités

Des arbres et des essences végétales seront plantés sur les espaces non bâtis du site d'Aubervilliers. À la fois oasis de fraîcheur, puits de carbone et refuge des écosystèmes, la volonté de faire du campus une forêt urbaine participera, à son échelle, à réduire l'impact environnemental d'un territoire urbain très minéralisé. Une discussion avec les partenaires territoriaux s'ouvrira également pour accroître la végétalisation des espaces publics à proximité du campus, et le cours des Humanités en premier lieu.

Co-élaborer un cahier des charges du « Campus vert et responsable »

Soucieux d'exercer sa responsabilité sociétale dans une démarche d'amélioration continue, le Campus Condorcet souhaite concrétiser une ambition forte en matière de développement durable. Dans **une dynamique résolument participative**, l'EPCC confiera, en 2024, à un groupe de travail « Campus vert et responsable », composé du Comité de site et d'acteurs représentatifs de la diversité des parties prenantes sur le campus, la mission de **rédiger une charte et de définir un cahier des charges** du Campus Condorcet déclinant notamment les actions à mener en matière de sensibilisation des publics à la transition socio-écologique. Après validation par le Conseil d'administration, l'EPCC mettra en œuvre, dès 2025, les éléments opérationnels de la charte et du cahier des charges. L'année 2027 sera celle d'un premier bilan et d'un ajustement du plan d'actions.

Soutenir les initiatives écologiques par des appels à projets

Afin de soutenir les initiatives écologiques sur le campus, l'EPCC lancera des **appels pour financer les projets portés par les résidents et par les riverains**. Le Comité de site et le Conseil associatif et culturel seront associés à la démarche pour que ces initiatives répondent aux besoins des communautés des établissements membres, s'insèrent dans la programmation culturelle de l'Espace associatif et culturel et puissent être pérennisées.

Obtenir le label « DD&RS »

Le Label « Développement Durable & Responsabilité Sociétale » est un dispositif de l'enseignement supérieur créé en 2015 en vue de valoriser les établissements qui portent **une démarche répondant au référentiel national commun défini par le Grenelle de l'environnement**. Cinq niveaux de performances sont évalués par le comité de labellisation : stratégie et gouvernance ; formation ; recherche ; environnement ; politique sociale et ancrage territorial. En 2023, 37 établissements détiennent ce label, dont l'Université Paris-Nanterre. L'objectif pour le Campus Condorcet en 2028 sera, après les actions portées pendant la durée du projet d'établissement, d'obtenir le label « DD&RS » et d'engager les autres établissements membres dans le dispositif. Cette labellisation constituera également un outil pour déterminer les axes d'amélioration et ainsi proposer, pour le projet quinquennal suivant, un nouveau plan d'actions.